

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

COMPTE RENDU

Conseillers municipaux

présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Céline VIRETTI, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Amor BOUKHECHAM, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Jean-Marie LEBRE, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Lydie MILAD, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Aurélie GROSSO, Emilie LAFOND, Véronique TEVERINI, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Marc GOFFIN, Julie PORTEBOEUF

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

Paul GAILLARD à Isabelle RICARD
Gérard COUSTABEAU à Didier JEAN

Conseillers Municipaux absents : Aucun

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Février 2020 et du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Mai 2020.

Demande s'il y a des questions :

Monsieur POSTIAUX : indique que le commentaire sur le procès-verbal de la séance du 13 Février 2020 (page 9 – question 15) est erroné et demande la modification suivante : « n'a pas souhaité s'exprimer sur le budget en qualité de Conseiller Municipal »

Monsieur le Maire : le procès-verbal sera ainsi modifié.

Le procès-verbal du 13 Février 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 24 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 01/20 – APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA COMMERCIALISATION DE LA VISITE « MYSTERE A L'ABBAYE DE SILVACANE » AVEC LUBERON CŒUR DE PROVENCE TOURISME

DECIDE d'approuver la convention relative à la commercialisation de la visite « MYSTERE A L'ABBAYE DE SILVACANE ».DIT que les billets relatifs à cette opération seront vendus au prix de 14 € par personne. DIT que la Commune et Luberon Cœur de Provence Tourisme se partageront les recettes issues de la vente des billets à hauteur de 50 %.

N° 02/20 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ACCUEIL

DECIDE D'ATTRIBUER à l'association « L'ACCUEIL » une subvention d'un montant de 5 000 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020 de la commune au chapitre 65 article 6574.

DIT que le Maire informera sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux de cette décision prise sur le fondement de l'article 1 de l'ordonnance sus visée et en rendra compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

N° 03/20 – ATTRIBUTION DU SOLDE DE L'AVANCE DE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION LES ZOUZOUS

DECIDE

DE VERSER à l'association « Les Zouzous » le solde de l'avance de subvention votée le 20 décembre 2019 soit un versement de 18 833 € restant dû sur le montant total de 37 666 € voté. Ces 18 833 € ont pour objet de permettre la continuité de la structure dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19 et seront versés par mandat de paiement au compte 6574 du budget principal 2020 de la commune. Les pièces justificatives produites à l'appui du paiement seront la délibération n° 108/2019, la présente décision ainsi que la lettre de demande de l'association.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020 de la commune au chapitre 65 article 6574.

DIT que le Maire informera sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux de cette décision prise sur le fondement de l'article 1 de l'ordonnance susvisée et en rendra compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

DIT que la situation sera régularisée à l'issue de la période de crise sanitaire lorsque le conseil municipal pourra à nouveau se réunir et se prononcer sur l'attribution de la subvention 2020 à l'association « Les Zouzous » et sur la convention d'objectifs en découlant.

N° 04/20 – ATTRIBUTION DU SOLDE DE L'AVANCE DE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION LES COLIBRIS

DECIDE

DE VERSER à l'association « Les Colibris » le solde de l'avance de subvention votée le 20 décembre 2019 soit un versement de 23 000€ restant dû sur le montant total de 46 000 € voté. Ces 23 000 € ont pour objet de permettre la continuité de la structure dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19 et seront versés par mandat de paiement au compte 6574 du budget principal 2020 de la commune. Les pièces justificatives produites à l'appui du paiement seront la délibération n° 109/2019, la présente décision ainsi que la lettre de demande de l'association.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020 de la commune au chapitre 65 article 6574.

DIT que le Maire informera sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux de cette décision prise sur le fondement de l'article 1 de l'ordonnance susvisée et en rendra compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

DIT que la situation sera régularisée à l'issue de la période de crise sanitaire lorsque le conseil municipal pourra à nouveau se réunir et se prononcer sur l'attribution de la subvention 2020 à l'association « Les Colibris » et sur la convention d'objectifs en découlant.

N° 05/20 – APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA CONTINUITE SCOLAIRE ET LA REALISATION D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE HORS LOCAUX SCOLAIRES AVEC LES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

DECIDE de signer une convention avec le Directeur Académique des Services de l'Education nationale d'Aix-Marseille, agissant par délégation du Recteur d'Académie.

DIT que cette convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties afin d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que les professeurs rendu nécessaire par les conséquences de la crise sanitaire.

DIT que la prise en charge des coûts sera précisée ultérieurement par l'Education Nationale.

DIT que la convention prend effet à la date de sa signature et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

N° 06/20 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PATRIMOINE ART ET CULTURE

DECIDE de signer une convention avec l'Association Patrimoine Art et Culture en vue d'organiser deux expositions du 5 Avril au 22 Mai 2020 et du 31 Mai au 9 Juillet 2020.

DIT que le coût de cette prestation s'élève globalement à la somme de 18.825 €.

DIT que les crédits sont prévus au Budget de l'Abbaye.

N° 07/20 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE LOGEMENT DE SECOURS

DECIDE de signer une convention d'occupation précaire pour le logement de secours.

DIT que la présente location est consentie et acceptée moyennant une indemnité d'occupation hebdomadaire de 75 €.

N° 08/20 – APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE 2020/2021

DECIDE d'augmenter, à compter du 1^{er} Septembre 2020, les tarifs applicables à l'Ecole Municipale de Musique tels qu'ils sont annexés, pour l'année 2020/2021.

ÉCOLE DE MUSIQUE		
TARIFS DU DROIT DE SCOLARITÉ 2020-2021		
	Rocassier	Non Rocassier
Éveil musical	275 €	425 €
Initiation et Cycle I enfant	370 €	540 €
Cycle II enfant	425 €	540 €
Cycle III enfant	475 €	535 €
Adulte	465 €	610 €
Solfège seul	275 €	
Ensemble Musiques actuelles	365 €	
Réduction 2 enfants	-10% sur le montant total	
Réduction 3 enfants	-12% sur le montant total	
Réduction 4 enfants et plus	-15% sur le montant total	

N° 09/20 – APPROBATION D'UN CONTRAT DE MISE A DISPOSITION CONCLU PAR L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE « PARTAGE & TRAVAIL »

DECIDE de signer un Contrat de mise à disposition conclu avec l'Association Intermédiaire Partage & Travail

DIT que le coût de cette prestation s'élève à la somme de 21,20 € de l'heure.

DIT que les crédits sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

N° 10/20 – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU PLAN D'EAU DES ISCLES

DECIDE de modifier les tarifs de la façon suivante :

	Période	Tarif
Location pour les Rocassiers	Eté (du 16/04 au 15/10)	250,00 €
Location pour les Rocassiers	Hiver (du 16/10 au 15/04)	380,00 €
Réveillon pour les Rocassiers	Dispo du 30/12 14 H. au 1/01 12 H.	600,00 €
Location pour les personnes extérieures à La Roque	Eté (du 16/04 au 15/10)	350,00 €
Location pour les personnes extérieures à La Roque	Hiver (du 16/10 au 15/04)	480,00 €
Réveillon pour les personnes extérieures à La Roque	Dispo du 30/12 14 H. au 1/01 12 H.	800,00 €

DIT que l'heure supplémentaire au-delà de 2 H. du matin sera facturée 45 € de l'heure (2 heures maximum) et la caution sera de 600 €.

DIT que ces tarifs entreront en vigueur pour toutes nouvelles locations consenties à compter du 1^{er} Octobre 2020.

Présentation du rapport d'activités de la Métropole Aix-Marseille-Provence / rapports annuels de l'année 2018

Monsieur le Maire communique aux Conseillers Municipaux le rapport d'activités de la Métropole Aix-Marseille-Provence et les rapports annuels.

Le Conseil Municipal prend acte.

• **TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2021**

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort du Jury d'Assises pour l'année 2021.

1. Création de la Commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) et des jurys de concours et désignation des membres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE de créer une commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) et des Jurys de concours. PROCEDE AU VOTE à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et à bulletins secrets.

Sont donc désignés en qualité de **membres titulaires** de la Commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) et des Jurys de concours :

- Nombre de votants 29
- Nombre de blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 29
- Sièges à pourvoir 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2^{ème} répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 : 24	5,80	4	0,80	0	4
Liste 2 : 5	5,80	1	5,00	1	1

- **Isabelle RICARD**
- **Marie-Line MICHELOTTI**
- **Didier JEAN**
- **Frédéric VANDENBOSSCHE**
- **Véronique TEVERINI**

Sont donc désignés en qualité de **membres suppléants** de la Commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) et des Jurys de concours :

- Nombre de votants 29
- Nombre de blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 29.
- Sièges à pourvoir 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2 ^{ème} répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 : 24	5,80	4	0,80	0	4
Liste 2 : 5	5,80	0	5,00	1	1

- **Philippe VANHALST**
- **Bruno SBLANDANO**
- **David MANDINE**
- **Nathalie JEAN**
- **Régis POSTIAUX**

2. Création de la Commission d'ouverture des plis pour les Délégations de Service Public (DSP) et de concession et désignation des membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de créer une commission d'ouverture des plis pour les Délégations de Services Publics (DSP) et de concession.

Sont donc désignés en qualité de **membres titulaires** de la Commission d'ouverture des plis pour le Délégations de Services Publics (DSP) et de concession.

- Nombre de votants 29
- Nombre de blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 29
- Sièges à pourvoir 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2 ^{ème} répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 : 24	5,80	4	0,80	0	4
Liste 2 : 5	5,80	1	5,00	1	1

- **Isabelle RICARD**
- **Marie-Line MICHELOTTI**
- **Didier JEAN**
- **Frédéric VANDENBOSSCHE**
- **Véronique TEVERINI**

Sont donc désignés en qualité de **membres suppléants** de la Commission d'ouverture des plis pour le Délégations de Services Publics (DSP) et de concession.

- Nombre de votants 29
- Nombre de blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 29
- Sièges à pourvoir 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2 ^{ème} répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 : 24	5,80	4	0,80	0	4
Liste 2 : 5	5,80	1	5,00	1	1

- Philippe VANHALST
- Bruno SBLANDANO
- David MANDINE
- Nathalie JEAN
- Régis POSTIAUX

DIT que Jean-Pierre SERRUS, Maire ou son représentant, est président de droit de ladite commission.

3. Création de la Commission de Contrôle des listes électorales et désignation de ses membres

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de créer une Commission de Contrôle des listes électorales. PROPOSE les 5 membres suivants pour siéger à ladite commission :

- Amor BOUKHECHAM, Conseiller Municipal de la majorité,
- Michèle BOURGUE, Conseillère Municipale de la majorité,
- Marie-France FANTAUZZO, Conseillère Municipale de la majorité,
- Véronique TEVERINI, Conseillère Municipale de l'opposition
- Marc GOFFIN Conseiller Municipal de l'opposition

DIT que les membres de ladite commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

4. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNER sur proposition du Maire, les membres suivants pour siéger au Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume :

- Jean-Pierre SERRUS - Maire - Président de droit
- Didier JEAN
- Isabelle RICARD
- Fanny VAILLAT
- Frédéric VANDENBOSSCHE
- Pascal BREBION
- Marie-France FANTAUZZO
- Céline VIRETTI
- Nathalie JEAN
- Régis POSTIAUX
- Maryvonne DELEUIL
- Alain CLENCHARD
- Cécile CAMUNEZ
- Audrey FONFRED
- Régine MASSI
- Julien BOURIN

5. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de l'Abbaye de Silvacane

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNNE sur proposition du Maire, les membres suivants pour siéger au Conseil d'Exploitation de l'Abbaye de Silvacane :

- **Jean-Pierre SERRUS - Maire - Président de droit**
- **Didier JEAN**
- **Isabelle RICARD**
- **Fanny VAILLAT**
- **Frédéric VANDENBOSSCHE**
- **Pascal BREBION**
- **Céline VIRETTI**
- **Nathalie JEAN**
- **Philippe VANHALST**
- **Régis POSTIAUX**
- **Bernard CHARTIER**
- **Sami HADJI**
- **Angélique BELLUCCI**
- **Robert FRANCON**
- **Michèle GUERIN**
- **Julien BOURIN**

6. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNNE sur proposition du Maire, les membres suivants pour siéger au Conseil d'Exploitation du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane :

- **Jean-Pierre SERRUS - Maire - Président de droit**
- **Didier JEAN**
- **Isabelle RICARD**
- **Fanny VAILLAT**
- **Frédéric VANDENBOSSCHE**
- **Pascal BREBION**
- **Céline VIRETTI**
- **Nathalie JEAN**
- **Philippe VANHALST**
- **Régis POSTIAUX**
- **Bernard CHARTIER**
- **Sami HADJI**
- **Angélique BELLUCCI**
- **Robert FRANCON**
- **Michèle GUERIN**
- **Julien BOURIN**

7. Création d'une Commission municipale des Finances et désignation de ses membres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE de créer une Commission Municipale des Finances.

Sont donc désignés en qualité de **membres titulaires** de la Commission Municipale des Finances.

- Nombre de votants 29
- Nombre de blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 29
- Sièges à pourvoir 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2 ^{ème} répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 : 24	5,80	4	0,80	0	4
Liste 2 : 5	5,80	1	5,00	1	1

- Jean-Pierre SERRUS
- Marie-Line MICHELOTTI
- Isabelle RICARD
- Bruno SBLANDANO
- Véronique TEVERINI

Sont donc désignés en qualité de **membres suppléants** de la Commission Municipale des Finances.

- Nombre de votants 29
- Nombre de blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 29
- Sièges à pourvoir 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2 ^{ème} répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 : 24	5,80	4	0,80	0	4
Liste 2 : 5	5,80	1	5,00	1	1

- Didier JEAN
- Aurélie GROSSO
- Paul GAILLARD
- Nathalie JEAN
- Régis POSTIAUX

8. Création d'un Comité Consultatif d'Urbanisme et désignation de ses membres

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de créer un Comité Consultatif d'Urbanisme et désigne sur proposition du Maire, les membres listés ci-dessous :

Membres du conseil municipal

Jean-Pierre SERRUS
Philippe VANHALST
Gérard COUSTABEAU
Didier JEAN
Fanny VAILLAT
Michel ROUSSIER
Pascal BREBION
Céline VIRETTI
Marc GOFFIN

Membres des personnes représentatives

Laurence CHRISTOPHE
Louis CHARBON
Isabelle GERARD
Anaïs RICARD
Julien VIROLLEAUD
Guy CAPITAINE
Véronique GERMAIN
Muriel TRINQUIER
Julien BOURIN
Jean-Christophe LOVISOLO

Les membres sont susceptibles d'être assistés dans leurs travaux par des agents municipaux émanant des services concernés par le champ de compétence du comité. FIXE la durée du mandat à celui du Conseil Municipal.

9. Création d'un Comité Consultatif « Développement Durable » et désignation de ses membres

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de créer un Comité Consultatif « Développement Durable » et DESIGNER sur proposition de Monsieur le Maire, les membres listés ci-dessous :

Membres du conseil municipal

Jean-Pierre SERRUS
Philippe VANHALST
Fanny VAILLAT
Michel ROUSSIER
Didier JEAN
Isabelle RICARD
Aurélie GROSSO
Pascal BREBION
Marc GOFFIN

Membres des personnes représentatives

Alain ANQUETIN
François BOREL
Michel BOURDAIS
Michel ARMENICO
Claudine CAMP
Laurent BELLET
Marie-Thé CADVILLE
Mireille MICHEL
Florence DOL
Fabienne VIROLLEAUD
Audrey GOSALBES
Patrick URAS
Jonathan BOYER
Jean ANDRE
Alexandre MILLION
Céline STRETTA

Les membres sont susceptibles d'être assistés dans leurs travaux par des agents municipaux émanant des services concernés par le champ de compétence du comité. FIXE la durée du mandat à celui du Conseil Municipal.

10. Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de LA ROQUE D'ANTHERON fixation du nombre de représentants de la commune et désignation desdits membres en vue de son renouvellement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, FIXE à 16 le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON à savoir 8 représentants de la commune et 8 administrateurs désignés par arrêté du Maire. PROCEDE AU VOTE à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et à bulletins secrets. Sont donc désignés en qualité de **représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON** :

- Nombre de votants 29
- Nombre de blancs ou nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 29
- Sièges à pourvoir 8
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2 ^{ème} répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 : 24	3,63	6	2,22	1	7
Liste 2 : 5	3,63	1	1,37	0	1

- Paul GAILLARD
- Marie-Line MICHELOTTI
- Astrid ROBERT
- Michèle BOURGUE
- Emilie LAFOND
- Nathalie JEAN
- Danielle CARELLO
- Véronique TEVERINI

PRECISE que l'autre moitié des administrateurs est désignée par arrêté du Maire.

11. Conseil d'Administration de l'EPIC de LA ROQUE D'ANTHERON – fixation du nombre de représentants de la commune et désignation desdits membres en vue de son renouvellement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, FIXE à 9 .membres siégeant au Conseil d'Administration de l'EPIC de LA ROQUE D'ANTHERON. DESIGNÉ, sur proposition du Maire, les membres suivants :

Collège des représentants de la commune à approuver par l'assemblée délibérante

Jean-Pierre SERRUS - Maire - Président de droit

Isabelle RICARD

Didier JEAN

Danielle CARELLO

Céline VIRETTI

Jean-Marie LEBRE

Fanny VAILLAT

Paul GAILLARD

Audrey SERAFINI

Collège des personnalités qualifiées désignées par arrêté du maire

Claudette MEYNAUD
Marie PENNARD
Audrey FONFRED
Sandrine BOREL
Camille BELHOMME
Nicolas CARREGA
Fabrice RUIZ

12. Conseil d'Administration de l'IME le Colombier de LA ROQUE D'ANTHERON – fixation du nombre de représentants de la commune et désignation desdits membres en vue de son renouvellement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ELIT après vote au scrutin secret, à la majorité absolue des voix les membres ci-dessous :

- **Jean-Pierre SERRUS**
- **Paul GAILLARD**
- **Danielle CARELLO**
- **Astrid ROBERT**
- **Marie-France FANTAUZZO**
- **Véronique TEVERINI**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
A déduire (bulletins blancs) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29

13. Conseil d'Administration de la crèche les Colibris de LA ROQUE D'ANTHERON – fixation du nombre de représentants de la commune et désignation desdits membres en vue de son renouvellement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, FIXE à 3 membres siégeant au Conseil d'Administration de la Crèche les Colibris. DESIGNNE les membres selon la proposition de Monsieur le Maire :

- **Danielle CARELLO**
- **Astrid ROBERT**
- **Emilie LAFOND**

14. Conseil d'école des écoles de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON – désignation des représentants de la commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNNE les représentants de la commune aux Conseils d'école des écoles de LA ROQUE D'ANTHERON :

- **Isabelle RICARD pour les écoles élémentaires Jules FERRY et Victor HUGO**
- **Emile LAFOND pour l'école maternelle Paul CLAUDEL**
- **Lydie MILAD pour l'école maternelle Charles PEGUY**
- **Astrid ROBERT pour l'école CHARCOT**

15. Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) de la Métropole Aix-Marseille-Provence – désignation des représentants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ELIT après vote au scrutin secret, à la majorité absolue des voix les membres ci-dessous en vue de représenter la commune de LA ROQUE D'ANTHERON au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

;
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
A déduire (bulletins blancs) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29
Liste A : 24
Liste B : 5

Titulaire : Jean-Pierre SERRUS
Suppléante : Aurélie GROSSO

16. « Correspondant Défense » - désignation d'un représentant de la commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNER **Monsieur Paul GAILLARD** en qualité de Correspondant Défense de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON.

17. Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités (CNAS) – désignation d'un correspondant CNAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNER **Monsieur Paul GAILLARD** en qualité de délégué CNAS représentant les élus. DESIGNER **Madame Brigitte CALVAS** en qualité de délégué CNAS représentant les agents et correspondante.

18. Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) – désignation du représentant de la commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNER **Jean-Pierre SERRUS** en qualité de titulaire et **Philippe VANHALST** en qualité de suppléant représentants de la commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA).

19. Association Départementale des communes forestières des Bouches-du-Rhône – désignation du représentant suppléant de la commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DIT que l'article 4 des statuts de cette association stipule que les collectivités membres y sont représentées de manière permanente, de droit, par leur Maire ou leur Président. DESIGNER **Gérard COUSTABEAU** en qualité de membre suppléant pour siéger à l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône (AD COFOR).

20. Demande de subvention à la DRAC à hauteur de 80% dans le cadre de la DGD relative à l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque

Le Conseil Municipal à l'unanimité, SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 80 % dans le cadre de la DGD relative à l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque. APPROUVE le plan de financement suivant :

-80% DRAC
-20% COMMUNE LRA

Montant total : 327 490 euros

- DRAC 80 % 261 992 euros
- Commune 20 % 65 498 euros

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2020 de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

21. Demandes de subvention à la DRAC dans le cadre de la DGD pour l'acquisition du mobilier de la future médiathèque et au Département 13 dans le cadre de l'aide au Développement de la pratique culturelle et artistique

Le Conseil Municipal à l'unanimité, à l'unanimité, DIT que selon le dossier d'analyse des offres, le montant du mobilier (lot 9) s'élève à 213 476,04 € HT. SOLLICITE les subventions les plus élevées possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Départemental (CD13). APPROUVE le plan de financement suivant :

- DRAC : 85 390,41 euros HT
- Département : 85 390,41 euros HT
- Commune : 42 695,21 euros

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2020 de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

22. Demandes de subvention à la DRAC dans le cadre de la DGD pour l'acquisition de documents de la future médiathèque et au Conseil Régional dans le cadre du soutien à la diversification des fonds de livres dans les bibliothèques

Le Conseil Municipal à l'unanimité, SOLLICITE les subventions les plus élevées possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Régional. APPROUVE le plan de financement suivant :

- 40% DRAC : 11860 euros HT
- 40% REGION : 11860 euros HT
- 20% COMMUNE : 5930 euros HT

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2020 de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

23. Demandes de subvention à la DRAC dans le cadre de la DGD pour l'informatisation de la future médiathèque – au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique – au Conseil Régional dans le cadre du soutien à l'équipement informatique et numérique du réseau régional de lecture publique

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DIT que selon l'estimation financière de l'AMO, l'informatisation représente un coût de : 93 000 euros HT

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ré-informatisation : 13020 euros HT

TOTAL : 106 202 euros HT

Détails de la dépense en investissement :

- SIGB et portail : 29 000 euros HT
- système de gestion des terminaux publics : 8500 euros HT
- équipements réseau, informatiques et multimédias : 33 000 euros HT
- automatisation : 22 500 euros HT

SOLLICITE les subventions les plus élevées possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 35 % dans le cadre de la DGE pour l'informatisation de la future médiathèque, au Conseil Départemental (CD13) à hauteur de 30 % dans le cadre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique et au Conseil Régional à hauteur de 15 % dans le cadre du soutien à l'équipement informatique et numérique du réseau régional de lecture public.

APPROUVE le plan de financement suivant :

- DRAC 35 % :	37 170,70 € HT
- Département 30 %	31 860,60 € HT
- Région 15 %	15 930,30 € HT
- commune 20 %	21 240,40 € HT

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2020 de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

24. Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. POSTIAUX, V. TEVERINI, A. SERAFINI, M. GOFFIN, J. PORTEBOEUF), FIXE le montant total maximum des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux conformément aux dispositions décrites ci-dessus et au tableau annexé. PRECISE que les indemnités seront versées aux élus à compter de la date d'installation du conseil municipal soit le 24 mai 2020. PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune au chapitre 65 et articles correspondants

25. Formation des Elus

Le Conseil Municipal à l'unanimité, FIXE le montant des dépenses de formation à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune soit 2 156 € selon la répartition proportionnelle suivante :

Groupe Majorité (24 sièges) : 82.75 % des crédits soit 1 784 €

Groupe Opposition (5 sièges) : 17.25 % des crédits soit 372 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations. IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune, chapitre 65 – article 6535.

26. Emploi de Collaborateur de Cabinet

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (24) et 2 contre (V. TEVERINI, J. PORTEBOEUF) et 3 abstentions (R. POSTIAUX, A. SERAFIN, M. GOFFIN), DECIDE D'INSCRIRE au budget au chapitre 012 les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet. DIT que conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupée par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

DIT qu'en cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité), le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

27. Régularisation de l'adoption et de la signature d'une convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles

Le Conseil Municipal à l'unanimité, REGULARISE la convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Aix-Marseille, agissant par délégation du Recteur d'Académie. DIT que le coût prévisionnel de cette action s'élève à 10 116 €. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget correspondant.

28. Renouvellement du classement national de l'Office de Tourisme de LA ROQUE D'ANTHERON en catégorie II

Le Conseil Municipal à l'unanimité, SOLLICITE le renouvellement du classement National de l'Office de Tourisme de LA ROQUE D'ANTHERON en catégorie II, auprès du représentant de l'Etat. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

29. Approbation d'une convention relative au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et autorisation de signature à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention relative au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

30. Approbation d'une convention relative au prêt Covid Résistance institué dans le cadre du plan d'urgence et de solidarité pour les entreprises impactées par le Covid-19 et autorisation de signature à Monsieur le Maire

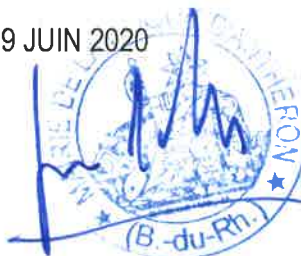
Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention relative au prêt COVID Résistance institué dans le cadre du plan d'urgence et de solidarité pour les entreprises impactées par le COVID-19. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention. AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires à la section d'investissement du budget principal de la commune.

31. Exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public (RODP), des loyers et des droits de place du marché hebdomadaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE :

1. L'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public, du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2020 pour un montant estimé de 6 180 €. Deux mois pour les abonnements des marchés.
2. L'exonération des loyers pour l'ensemble des occupants hébergés dans des bâtiments communaux qui exercent une activité commerciale sur la période du 15 mars au 15 juin 2020 pour un montant estimé de 10 013.61 €.
3. De rembourser aux occupants du domaine public éligibles, le cas échéant, les sommes déjà acquittées au titre des mois de 2020 concernées par les dispositions précédentes.
4. D'inscrire les pertes de recettes correspondantes au BS 2020 aux chapitres et articles correspondants

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 19 JUIN 2020



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS